

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2022

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES -
(N° 443)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE324

présenté par

M. Ratenon, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurine, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 22, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport relatif à l'exploitation de l'énergie de la houle, notamment sur la question de la performance du système et du stockage.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement nous proposons de développer l'utilisation de l'énergie de la houle qui provient des vagues et qui peut produire de l'électricité.

Cette énergie renouvelable et propre doit être développée pour permettre aux Outre-mer d'atteindre les objectifs d'autonomie énergétique. La régularité des vagues permet en plus à cette énergie naturelle de produire de l'énergie de manière stable toute l'année.

Le Conseil mondial de l'énergie estime notamment que 10% de la demande annuelle mondiale d'électricité pourrait être couvert grâce à l'énergie houlomotrice.

A La Réunion le potentiel est suffisant pour permettre son exploitation. Il est globalement compris entre 5 et 30 kW/ml suivant la localisation et la profondeur du site. Il est plus élevé au Sud Sud-Ouest de l'île, où l'on rencontre les houles australes les plus fortes. La filière se développe rapidement. Actuellement, les technologies ont atteint le stade de centrales de démonstration, voire de parcs pilotes, avec des capacités nominales totales de 500 kW à 1 MW maximum, et d'au plus 300 kW par unité.